

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/014/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES - Remplacement du Système de
Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires - 3^{ème} tranche -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études
et travaux.**

19-33608-DGAVE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires.

Par délibération n°14/0940/ECSS du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé une première tranche de travaux pour le remplacement des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires de la Ville de Marseille, ainsi qu'une autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse à hauteur de 400 000 Euros pour les études et travaux.

Par délibération n°16/1035/ECSS du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé une deuxième tranche de travaux pour le remplacement des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires de la Ville de Marseille, ainsi qu'une autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse à hauteur de 600 000 Euros pour les études et travaux.

Ces premières tranches ont permis le remplacement des SSI des écoles qui ne pouvaient plus être réparés ou mis en conformité du fait de leur ancienneté.

Il convient aujourd'hui de poursuivre la mise en conformité des SSI au sein des établissements scolaires, par la mise en œuvre d'une troisième tranche de remplacement de ceux ne pouvant être réparés.

Pour mener à bien cette troisième tranche de travaux, il y a lieu de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, relative aux études et travaux, à hauteur de 1 200 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2019
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°14/0940/ECSS DU 15 DECEMBRE 2014
VU LA DELIBERATION N°16/1035/ECSS DU 5 DECEMBRE 2016
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération concernant le remplacement des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires – 3^{ème} tranche.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, pour un montant de 1 200 000 Euros pour les études et travaux.

ARTICLE 3

La dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019